

Lettre d'actualité

juin 2024



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com

EDITO

Dimanche 9 juin, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, en application de l'article 12 de la Constitution.

Durant cette période, le Sénat continue à assurer constitutionnellement la permanence de la représentation nationale et peut donc se réunir à tout moment, si les circonstances l'exigeaient.

En vertu d'une pratique républicaine, le Sénat cesse de siéger à partir de la dissolution et jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée nationale. C'est ce qui s'était passé lors de la précédente dissolution d'avril 1997.

A l'heure où j'écris ces lignes, le premier tour des élections législatives ne s'est pas encore déroulé, par contre, les travaux en séance publique reprendront mi-juillet. Jusque-là, l'examen des textes de loi est suspendu. En revanche, le contrôle de l'action du gouvernement continue à travers les travaux des commissions et les différentes auditions.

Cette lettre d'actualité mensuelle m'offre aussi l'occasion de féliciter l'ensemble des maires et des équipes municipales - ainsi que les services de la Préfecture - pour leur efficacité dans l'organisation de ces élections anticipées. Et cela malgré un délai particulièrement contraint, quelques jours seulement après le scrutin européen.

« Dans cette période d'instabilité, il est de notre responsabilité collective de répondre à l'angoisse de nos concitoyens par notre volonté, notre détermination et la certitude que les convictions que nous portons sauront trouver le chemin pour leur redonner confiance »

MATINALE FRANCE-INTER

Lors de la matinale d'information de France Inter, le 7/10 du 5 juin dernier, animée notamment par Nicolas Demorand, Léa Salamé et Sonia Devillers, j'ai été interrogée sur le projet de loi sur le logement, alors en discussion au Sénat.

Un projet de loi pour lequel la déception du texte initial était à la hauteur de l'attente et de l'enjeu. Un projet de loi qui collectionnait des mesures techniques de faible portée sans qu'aucune d'entre elles, ou toutes ensemble, ne permettaient de répondre à la crise du logement, certaines remettant même en cause la situation des locataires du parc social. Aucune ne constituait le choc d'offre ou de simplification annoncé. Aucune ne répondait vraiment à la demande de logements sociaux ou de relance de l'accession à la propriété.

Vous pouvez retrouver le podcast de l'émission sur le site de France Inter (début à 37.40) : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-7-10/le-7-10-du-mercredi-05-juin-2024-7818261>



« On est à l'inverse de ce que l'on attendait sur un grand projet de loi sur le logement. »

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Lors des Questions d'actualité au Gouvernement, j'ai interrogé le Premier ministre sur la situation en Nouvelle Calédonie.



Si l'état d'urgence a été levé le 28 mai, la situation sur place est toujours instable, des dizaines de barrages sont encore actifs et les renforts militaires restent nécessaires. La réalité de la situation de nos concitoyens néo-calédoniens est celle d'un quasi-blocus : ils peinent à s'alimenter, se déplacer, se soigner et risquent de ne pouvoir participer aux élections européennes de dimanche prochain.

Il est certes nécessaire de rétablir l'ordre, mais surtout de renouer avec le processus de négociation et de consensus qui prévaut depuis les accords de Nouméa, seul à même d'aboutir à un accord politique global. Ce qu'il faut, c'est un signe politique fort et l'annonce, sans ambiguïté, de la fin du projet de réforme constitutionnelle. Il faut aussi un débat devant le Parlement et adresser un véritable signe d'apaisement aux Néo-Calédoniens.

Retrouvez cette séquence sur le site du Sénat : https://videos.senat.fr/video.4700099_666052a0f370_e.seance-publique-du-5-juin-2024-apres-midi?timecode=4738000



Ingérences étrangères : une proposition de loi bienvenue mais insuffisante

Alors que les exemples d'ingérences étrangères sont légion dans l'actualité, j'ai voté en faveur de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France, adoptée par le Sénat.

Cette proposition de loi a pour ambition de contrôler les activités d'influence et de lutter contre les risques d'ingérence étrangère en France. Il faut saluer l'objectif affiché de ce texte qui est de protéger la cible France contre la menace hybride à laquelle elle doit faire face sur son territoire et qui menace ses intérêts à l'étranger.

Ce texte est une première étape importante dans la prise de conscience des menaces auxquelles notre pays est confronté. Cette réponse partielle exige des mesures plus ambitieuses pour se défendre des tentatives d'ingérences toujours plus nombreuses.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES - IBOS

J'ai été ravie d'avoir pu accueillir au Sénat, avec ma collègue Maryse Carrère, le conseil municipal des enfants d'IBOS. Créé à l'initiative de la municipalité et du Maire, Denis Fégné, pour favoriser la citoyenneté et l'apprentissage à la démocratie de ses jeunes concitoyens, ce conseil municipal permet aux enfants de la commune d'être des acteurs à part entière de la vie locale, d'émettre des avis sur les projets dont la collectivité les saisit ou de faire des propositions.



Après une visite du Palais du Luxembourg, chargée d'histoire, les jeunes élus ont pu assister à une séance dans l'hémicycle. Ponctué d'échanges constructifs et très intéressants, cette visite a permis de mieux leur faire connaître nos institutions, la haute assemblée,

son fonctionnement, son organisation, ainsi que de présenter notre travail de parlementaire.



Merci à ces jeunes citoyens concernés et très agréables, ainsi qu'à leurs accompagnants, Madame FRANCES, adjointe en charge de la démocratie participative et Madame LACAZE, Responsable Jeunesse au Centre de Loisirs, d'avoir amené une pointe de fraîcheur Haut-Pyrénéenne dans ce haut lieu de notre République.

RESTAURANT DU SENAT

Le restaurant du Sénat ouvre régulièrement sa carte aux produits gastronomiques de nos régions, afin de faire connaître les trésors de la gastronomie de nos terroirs et la qualité des productions locales. Dernièrement, sur une initiative commune avec ma collègue Maryse Carrère, ce sont les Hautes-Pyrénées qui ont été mises à l'honneur. Avec entre autres : la

charcuterie renommée de la Ferme des Enclaves de Gardères, les fameux haricots tarbais, le célèbre porc noir de Bigorre, la truite des Pyrénées de la Vallée des Gaves, le Safran des Pyrénées, sans oublier d'autres produits de nos terres bigourdannes comme la poule noire d'Astarac, les champignons de Madiran, la châtaigne des Pyrénées, les légumes locaux, le miel et la confiture artisanale. De même que l'historique gâteau à la broche ou une part de tourte aux myrtilles. Toutes ces spécialités pouvaient aussi être accompagnées d'un pacherenc du Vic-Bilh pour l'apéritif, d'un verre de Madiran ou d'un génépi des Baronnies, pour finir sur une touche sucrée avec de doux arlequins.



De quoi satisfaire les papilles de nos collègues élus, mais surtout les inciter à parler autour d'eux du savoir-faire Haut-Pyrénéen, et à défendre la richesse et la qualité de nos productions, véritables joyaux de notre patrimoine culturel.

MONTEE DU GEANT

Nouvelle édition de la Montée du Géant, à Bagnères de Bigorre et au Col du Tourmalet. Chaque année, cette journée sportive et festive, rend hommage à Octave Lapize, premier cycliste du Tour de France à franchir le Col du Tourmalet en 1910. Les cyclistes accompagnent donc la montée de la « statue du Géant », le long des pentes du Tourmalet, jusqu'à ses quartiers d'été.

L'invité d'honneur cette année était Jean Pierre Danguillaume, cycliste professionnel qui, en 1974,

remportait l'étape Saint-Lary – Tourmalet, avec la première arrivée au sommet du col de l'histoire du Tour de France. 50 ans après, cette édition permettait de dévoiler une plaque commémorative en présence notamment de l'ancien champion, de Michel Pélieu, Président du Département et de Claude Cazabat, Maire de Bagnères de Bigorre.



LUC

A Luc, pour l'inauguration du Café-Epicerie associatif, dans les locaux de l'ancienne école, aux côtés du Maire, Christian Noguès, de son conseil municipal et

de nombreux élus voisins. Une journée festive, avec des activités organisées en toute convivialité.



Cette réalisation, à l'initiative des habitants et de l'association « Les lucioles », soutenue notamment par la Mairie et l'intercommunalité, est la concrétisation d'une volonté commune et d'un travail collaboratif. C'est l'un des nombreux exemples du dynamisme de nos territoires. L'élan autour de cet endroit symbolique du village, pour faire perdurer sa vocation de lieu de vie, de rencontres et d'échanges, permettra le développement du lien social, solidaire et de la vie culturelle.

Une belle réussite, qui répond également aux attentes de la population locale. Félicitations à tous les acteurs !



ARRENS-MARSOUS

Avec Jean Pierre Cazaux, le Maire d'Arrens-Marsous et son équipe municipale ; ma collègue Maryse Carrère ; Philippe Larose, Directeur de l'ESAT des 7 Vallées et Yves Haure du PNP notamment, pour l'inauguration du bistrot du Tech et de la Maison du Tech.

Depuis plusieurs années, la commune est fortement impliquée dans des actions mêlant accueil du public et insertion. Pour preuve, le sentier d'interprétation du Tech, labellisé tourisme et handicap, l'aménagement de l'espace d'accueil du plan d'Aste, la gestion de l'aire de camping-cars du Tech, ou la rénovation de la Maison du Parc à Arrens-Marsous. Aujourd'hui, avec ce nouveau départ pour la maison du Tech et le bistrot du Tech, elle montre l'exemple sur un projet qui permet de dépasser les clivages et d'écrire une réelle histoire en commun, exemplaire sur le plan humain. Désormais, la boucle est bouclée car de la conception, à l'organisation et la gestion du site, l'ESAT a pu jouer son rôle central dans l'inclusion sociale, professionnelle et locale.



C'est le fruit d'un travail conjoint entre trois partenaires principaux : la commune d'Arrens-Marsous, le Parc National des Pyrénées et l'ESAT des 7 Vallées avec l'APF France Handicap, car comme le dit le maire : « Vivre en montagne c'est un sport d'équipe ». Vous pouvez donc, dès à présent, venir profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale, dans un cadre magnifique et préservé des Pyrénées, et partager de bons moments en famille ou entre amis.



GOUDON

Village départ du Tour Féminin International des Pyrénées

Le jeudi 13 juin, Goudon, village bigourdan au cœur de nos Pyrénées, accueillait la présentation des équipes du Tour Féminin International des Pyrénées, dont il était le village départ pour la première étape. Cette étape de 129 kilomètres a traversé le territoire des Coteaux et de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros. Depuis 2022, cette épreuve sportive de haut niveau vise à mettre en valeur le cyclisme professionnel féminin dans notre territoire rural et montagneux, symbolique pour ses paysages et ses cols.

Un grand merci à David Chaze, maire de Goudon, pour son invitation et félicitation à lui et son équipe, aux collectivités associées ainsi qu'à tous les bénévoles et participants pour avoir réussi à organiser cet événement dans une ambiance conviviale et en respectant les valeurs sportives.



INAUGURATION DU RESEAU DE CHALEUR A LOURES-BAROUSSE

A Loures-Barousse, le vendredi 14 juin à l'invitation de Monsieur le Maire, Jean-Michel Palao et Monsieur le Président du SDE, Patrick Vignes pour l'inauguration du réseau de chaleur de la commune. Depuis 2021, la commune est inscrite au dispositif « Petites villes de demain » qui permet d'encourager la revitalisation pour répondre aux besoins de sa population. La mise en place de ce dispositif va permettre d'alimenter un certain nombre de bâtiments comme le collège, le gymnase, la salle des fêtes et la maison des retraites « Val de l'Ourse ».



C'est avec l'appui du Syndicat départemental de l'énergie et de la Communauté de Communes Neste-Barousse que la commune a fait de ce projet un investissement de qualité pour le développement du bien-être de ses citoyens, permettre de faire des économies et développer les énergies renouvelables. Un circuit vertueux puisque le bois est fourni par une entreprise des Hautes-Pyrénées (qui, d'ailleurs, est en cours d'installation sur l'intercommunalité) et issu de forêts durables du Massif.



LANSAC

Inauguration de la salle communale à l'invitation de Monsieur le Maire Christian Giuge et de son conseil municipal. Aux côtés, notamment, de ma collègue Maryse Carrère ; du Président de l'intercommunalité, Cédric Abadia ; de la conseillère régionale Pascale Péraldi ; du conseiller départemental Bernard verdier ; de nombreux élus et la population du village. C'est dans une ambiance conviviale que la cérémonie de mise en service de ce lieu fédérateur a été réussie.



Inaugurer un bâtiment public est toujours un évènement marquant pour un village rural. La commune a démontré son dynamisme pour satisfaire les besoins de ses habitants, leur offrant un espace de vie polyvalent, qui pourra accueillir la fête locale, mariages, fêtes de famille ou autre. Cœur battant de la commune, cette salle communale est le symbole de l'esprit chaleureux de la vie locale, l'échange et le partage qui font la richesse d'une commune.



MUSEE JEAN-MARIE DAUREU

Le samedi 22 juin, j'ai eu l'honneur d'être invitée à l'inauguration du musée Jean-Marie Daureu, musée des sapeurs-pompiers de Tarbes. Lieu rempli d'histoire, il permet de façon ludique de découvrir le métier de sapeur-pompier au travers les générations.

Félicitations à l'association des « Amis du musée » et son équipe de passionnés qui permettent de préserver et de transmettre cette partie de notre patrimoine.

